



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

Formation spécialisée (FS, ex. CHSCT) de l'UJM du 07/09/2023 – Notes de CR

1.	DECLARATION PREALABLE DES ELUS FO ESR 42.....	1
2.	APPROBATION DES PV DES FORMATIONS SPECIALISEES DU 30 MARS ET DU 27 AVRIL 2023.....	1
3.	NOMINATION D'UN.E REFERENT.E HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENT SEXISTE PARMIS LES MEMBRES DE LA FS DU CSA.....	2
4.	POINT D'INFORMATION SUR LE CHANTIER TREFILERIE.....	2
5.	APPROBATION DU PROTOCOLE DE VISITES AINSI QUE DE LA FICHE DEMANDE DE VISITE.....	3
6.	AVIS SUR LE PROGRAMME DE VISITES.....	4
7.	PRESENTATION POUR INFORMATION DU RAPPORT 2022 DE L'ASSISTANTE SOCIALE.....	4
8.	POINT SUR LE SUIVI DES REMARQUES DE LA FS.....	5
9.	REMARQUES SUR REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....	5
10.	QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. Déclaration préalable des élus FO ESR 42.

La rentrée universitaire se déroule avec un manque indéniable d'agents à l'UJM. Notre syndicat redemande la création des postes de titulaires nécessaires. A la BU Tréfilerie, à cause de cette pénurie de personnels, la plupart des collègues se retrouvent avec des fiches de postes à rallonge et sont déjà à bout. Notre syndicat a adressé une lettre à la direction du SCD au sujet des horaires d'ouverture de la BU Tréfilerie. En effet, la procédure de fermeture demande la présence de trois titulaires postés mais il manque beaucoup personnel et les agents qui ont été volontaires pendant des années pour faire des remplacements n'en peuvent plus ! Lors de l'assemblée des personnels du mardi 5 septembre, la direction du SCD a évoqué une organisation de la fermeture de la BU Tréfilerie avec seulement deux titulaires postés. A l'unanimité, les personnels présents ont refusé ce contournement de la procédure votée en instance ! Il entraînerait un manque de sécurité pour les usagers et les personnels de la bibliothèque. Ce fonctionnement impliquerait de plus une surcharge de travail inacceptable pour les deux agents postés ! FO ESR 42 soutient les collègues et demande avec eux la fermeture anticipée de la bibliothèque en cas de manque de personnel titulaire.

Les personnels de la BU Tréfilerie sont fatigués. Ils n'avaient pas été écoutés quand ils avaient voulu faire valoir leur investissement pendant la période Covid, ils sont maintenant excédés par cette nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. FO ESR 42 demande avec eux plus de moyens pour les bibliothèques.

2. Approbation des PV des Formations Spécialisées du 30 mars et du 27 avril 2023.

Votes : unanimité

3. Nomination d'un.e référent.e harcèlement sexuel et agissement sexiste parmi les membres de la FS du CSA.

Une élue CGT FERC-SUP-Sud-SNESUP et une élue SNPTEs se sont présentées comme candidates et ont décidé de se partager la charge pour deux ans.

Prise de parole de FO ESR 42.

Pourquoi une restriction au harcèlement sexuel ? Il existe d'autres formes de harcèlements, comme le harcèlement moral, la discrimination, etc.

Réponse de la Conseillère prévention et du Président.

On répond à une demande du Ministère. En période de mise en place de la FS on s'appuie strictement sur les textes.

Votes : 1 abstention (FO ESR 42)

4. Point d'information sur le chantier Tréfilerie.

Point réalisé par la Directrice du Patrimoine correspondant au Point d'info pour le mois de septembre, disponible à l'adresse suivante :

<https://myujmetudiants.univ-st-etienne.fr/fr/lettre-trefilerie/toutes-les-lettres/transformation-du-campus-trefilerie.html>

La Directrice du Patrimoine informe également qu'il y aura curage et désamiantage du bâtiment L, condamné prochainement pour travaux. Une organisation syndicale rappelle la demande de la FS d'un affichage clair dans les locaux par rapport à ces mesures.

Dans le bâtiment neuf (bâtiment A), un tiers des locaux est exploité par le Crous, l'autre partie est exploitée par l'UJM. Il y a une convention en court de rédaction pour cette exploitation partagée des locaux.

Prise de parole de FO ESR 42.

On constate que les circulations des bâtiments livrés comportent encore des sols bruts, poussiéreux. Est-ce normal ?

Réponse de la Directrice du Patrimoine.

Certes mais on a veillé à passer un imperméabilisant, comme l'an dernier, afin de stabiliser les poussières. Certains sols ne pourront être faits que quand il n'y aura pas d'étudiants. C'est la contrainte des travaux en site occupé.

Une organisation syndicale demande si les locaux syndicaux sont toujours bien prévus dans le bâtiment J.

La Directrice du Patrimoine ne semble pas au courant de l'emplacement et du nombre des futurs locaux syndicaux.

Prises de parole de FO ESR 42.

FO ESR 42 rappelle la situation actuelle insatisfaisante d'un local syndical unique pour l'ensemble des organisations syndicales des personnels. Cette situation est inconfortable d'une part car nous avons souvent rappelé l'obligation d'un local par organisation syndicale, d'autre part car le local actuel est situé dans une pièce sous les combles, très mal isolée, au 3^{ème} étage du bâtiment R, rue Richard.

FO ESR 42 a également demandé s'il y avait des mesures de radon effectuées sur les bâtiments livrés.

Réponse de la Directrice du Patrimoine.

Les mesures ne se font pas à la livraison d'un bâtiment mais tous les 5 ans et cela a été fait l'an dernier, surtout en sous-sol et étages.

Remarque postérieure de FO ESR 42.

FO ESR 42 a pu vérifier ce point en séance et a indiqué à la Présidence, au moment des Questions diverses, que les mesures de radon étaient pourtant bien prévues en cas de travaux modifiant la ventilation ou l'étanchéité de bâtiments [R-1333-28-36 Code de la Santé publique].

5. Approbation du protocole de visites ainsi que de la fiche demande de visite.

L'article 64 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 prévoit que les membres de la formation spécialisée ou, à défaut, les membres du CST procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence.

La proposition des membres de la Formation spécialisée est basée sur différents critères tels que :

- les données statistiques RH ;
- les alertes des agents ;
- les indications des registres Santé et Sécurité au Travail ;
- les réorganisation de services ;
- les nouveaux bâtiments/réhabilitation, etc.

Il a été demandé aux membres de la FS de se prononcer sur le contenu du protocole de visite proposé par l'établissement. Suite à un travail intersyndical, les organisations syndicales ont demandé :

- de pouvoir accéder, si nécessaire, au nombre de consultations médicales du service ;
- de maintenir la possibilité d'entretiens individuels ;
- que la présence de la DRH ou d'un.e de ses représentant.e.s ne soit pas mentionnée dans le protocole.

Le DGS a déclaré que se passer de l'avis de la DRH compétente sur ces sujets était regrettable.

Le Président a aussi soutenu ce point de vue, l'idée étant pour lui de réunir sur un sujet précis l'ensemble des acteurs capables de prendre des décisions en temps réel.

Néanmoins, les membres de la FS ont insisté pour retirer cette mention et ont ainsi pu voter sur le protocole.

Votes : unanimité

Un autre vote était organisé sur les fiches de saisine de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et sur la fiche préalable aux visites de la F3SCT.

FO ESR 42 a demandé à ce que le nom de l'organisation syndicale soit enlevé puisque la saisine est faite au nom de la F3SCT.

Votes : unanimité

6. Avis sur le programme de visites.

Un programme de visites avait été choisi au préalable en intersyndicale comprenant les composantes et services suivants :

- SCD (BU Tréfilerie et Santé)
- Faculté ALL
- TSE
- Dnum (Pôle audiovisuel et Pôle proximité)

Le Président a déploré qu'aucun laboratoire ne figure dans cette liste, remarquant que certains laboratoires n'ont jamais été visités et qu'il fallait rajouter un laboratoire à la liste. Pour ALL et SCD, le Président trouvait aussi qu'il n'était pas opportun de les visiter en premier, dans un contexte de prise de fonction de leurs nouveaux responsables.

La Conseillère Prévention et le Médecin du travail, à l'invitation du Président, ont proposé LIBM et BiiO, des laboratoires qui ont beaucoup évolué avec des unités mixtes (personnels universitaires et personnels hospitalier).

Le Vice-président Conseil d'Administration et Moyens a aussi rappelé que certains laboratoires ont connu ces dernières années une hyper-croissance d'activité qui a engendré des problèmes organisationnels. Ces laboratoires ont absorbé de nouvelles équipes et connaissent une grande précarité avec le recrutement de nombreux contractuels.

Le DGS a souligné qu'il fallait prendre le temps de construire ces visites avec la DRH.

FO ESR 42 est revenu sur l'urgence de la visite du SCD et ALL, deux structures en tension depuis longtemps dont le nombre de personnels est important.

Après une interruption de séance, il a été décidé par l'intersyndicale de visiter cette année, dans l'ordre : la DNUM, le SCD, ALL et TSE.

Vote : unanimité

7. Présentation pour information du rapport 2022 de l'Assistante Sociale.

Cette présentation était une première. Après avoir rappelé la confidentialité propre à son travail, l'Assistante sociale a précisé ses missions dans trois domaines d'intervention :

- Personnel : situations de changement (séparation, naissance), logement, famille (enfants et ascendants), budget (difficultés financières passagères, endettement, rémunération), instruction de dossiers d'aides, accès aux droits.
- Professionnel : questions liées à la retraite, difficultés d'adaptation, mutation, reconversion, RPS (Risques Psycho Sociaux)
- Santé : information sur la protection sociale (maladie, handicap, invalidité...), accompagnement dans le retour au travail et/ou la cessation d'activité, demandes FIPHFP, soutien psychologique).

Cela correspond, chaque année, à un accompagnement de 100 personnels et plus de 200 entretiens.

Coordonnées de l'Assistante sociale du personnel Valérie THOLOT valerie.tholot@univ-st-etienne.fr Tél : 04 77 42 18 03 : présence lundi et vendredi (journée) et jeudi matin
--

FO ESR a demandé s'il y avait plus de questions liées à la retraite depuis qu'il n'y a plus de service spécifique à l'UJM et la réforme de la retraite ?

L'Assistante sociale a répondu qu'il n'y en avait pas plus mais que la réforme des retraites était visiblement anxiogène.

Par ailleurs, la DRH adjointe a aussi rappelé la volonté de son service de développer des webinaires enregistrés de 30 minutes sur l'aide apportée aux aidants. Le prochain sera organisé le 2 octobre.

FO ESR a demandé à une représentante de la DRH si le pôle PETREL fonctionnait encore.

L'adjointe à la DRH a répondu positivement mais a rappelé qu'il n'y avait pas de possibilité de rendez-vous. Elle a aussi précisé que sur les retraites, les personnels des RH ne peuvent donner que des réponses de base et renvoient au Pôle PETREL.

Remarque postérieure de FO ESR.

Notre organisation syndicale déplore la perte de ce service qui a longtemps été proposé aux personnels de l'UJM, d'autant que le Pôle PETREL n'accorde pas de rendez-vous personnels.

8. Point sur le suivi des remarques de la FS.

La Conseillère prévention a repris 20 remarques de la FS [voir nos précédents CR [ICI](#)] pour assurer le suivi des questions exposées.

La FS a par exemple appris que la dématérialisation des registres, que les organisations syndicales demandent depuis longtemps, est toujours envisagée et en phase d'élaboration.

9. Remarques sur registres santé et sécurité au travail.

La Conseillère prévention a listé 8 remarques inscrites sur les registres SST depuis la FS du 27 avril.

Deux remarques ont été plus amplement discutées :

- Un problème de fuite de gaz en laboratoire de chimie en Sciences et l'enquête de police qui s'en est suivie.
- Un vol dans le bâtiment D et la nécessité ou non de portes de sécurité au niveau du laboratoire Max Weber dans ce bâtiment.

10. Questions diverses.

Une demande de plan canicule a été faite par une organisation syndicale.
Le Président en a souligné la pertinence.

Un problème de pose de moquette gênante pour chariots et fauteuils roulants à la BU Tréfilerie a été signalé de nouveau, après avoir déjà été signalé au Patrimoine.

07/09/23

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)